

qui ont signé avec nous. Le père a déclaré  
ne savoir signer. Lecture faite.

Eglishire Ledue. *J. Chatelet, P. C.*

L'acte ci-haut a été assésmenté devant moi, a  
Thurso, ce 20 juin 1909, par la soussigné, père même

Eglishire Ledue. *J. Chatelet, P. C. Commissaire*

B. 33.  
Rose, Ann, Lavell.

Le huit juillet, mil huit cent quatre vingt  
trois, nous curé soussigné, avons baptisé  
Rose, Ann, née le vingt deux du mois  
dernier, fille légitime de Thomas Lavell  
et de Catherine Corcoran de cette paroisse  
Le parrain a été Richard Burke et la  
marraine Mary Lavell, oncle et tante de  
l'enfant, qui ainsi que le père ont signé  
avec nous. Lecture faite *J. Chatelet, P. C.*

L'acte ci-haut a été assésmenté devant  
moi au *Saint-Matthieu* le 16 mai 1909  
par le soussigné, père de l'enfant. Ne pouvant  
signer, il a fait sa marque devant témoin.

Thomas Lavell. *A. O. Chatelet, P. C. témoin.*

B. 34.  
Elizabeth, Ellen  
Burke.

Le huit juillet, mil huit cent quatre vingt  
trois, nous curé soussigné, avons bap-  
tisé Elizabeth, Ellen, née le seize  
du même mois fille légitime de John  
Burke, et de Bridget Burke, de cette paroisse.  
Le parrain a été Patrick Burke, et la mar-  
raine, Ellen Burke, oncle et tante de l'en-  
fant qui ainsi que le père ont signé avec nous.  
Lecture faite *John Burke, Burke, Ellen Burke, J. Chatelet, P. C.*

L'acte ci-haut a été assésmenté devant  
moi à *Saint-Étienne* le 23 mai 1909 par  
le soussigné, parrain et père de  
l'enfant.

John Burke. *J. Chatelet, P. C. Commissaire*